

Entre loisir et nécessité : la passion de la chasse : le cas du Valais au XXe siècle

Autor(en): **Roduit, Guillaume**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
= Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale**

Band (Jahr): **20 (2005)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Guillaume Roduit

Entre loisir et nécessité: la passion de la chasse

Le cas du Valais au XX^e siècle

La chasse: plaisir d'aristocrates ou moyen de subsistance pour les plus misérables? Les chasseurs: fainéants fuyant le travail ou héros villageois maîtrisant la nature sauvage? Au-delà des clichés, ces questions méritent des réponses nuancées. Le monde cynégétique est complexe et souvent mal connu des non-initiés. Le cas du Valais, au croisement des cultures latines et germaniques, donne un éclairage intéressant sur les relations entre les chasseurs et le reste de la société.

Eux-mêmes très représentatifs de l'ensemble de la population, les nemrods ont toujours constitué une catégorie sociale particulière, laquelle a longtemps été, non seulement tolérée, mais aussi désirée. Ainsi, le rôle du chasseur est traditionnellement celui d'être l'intermédiaire entre le monde civilisé et le monde sauvage. S'il peut quitter son travail quotidien avec l'approbation de la communauté, c'est justement qu'il est chargé par celle-ci de contrôler et d'empêcher les incursions des animaux sauvages dans la sphère domestique. Sa récompense, son salaire, c'est la permission de s'approprier le gibier dont il a réussi la capture.

Ce premier constat doit pourtant être relativisé en distinguant tant les divers types de chasse que les différents groupes de chasseurs, voire de braconniers. Tous ne sont pas perçus ni acceptés de la même manière. De plus, il est nécessaire de mettre les relations entre les chasseurs et la société dans une perspective historique pour comprendre enfin la situation actuelle, si porteuse de conflits et de polémiques.

C'est en faisant ce travail d'analyse que l'on comprend que la chasse ne peut être classée simplement dans la catégorie des loisirs sportifs sans autres précautions.¹ En parlant d'art cynégétique, nos ancêtres avaient bien à l'esprit le métier d'un artisan, et pas uniquement les techniques d'un sport de luxe.

Passion de la chasse, art cynégétique et loisirs

Pénétrer l'univers de la chasse c'est d'abord réaliser que l'on entre dans une dimension passionnelle. Au départ, il s'agit sans doute de cet amour un peu romantique de la nature mis au goût du jour depuis le XIX^e siècle:² le chasseur aime son pays, ses montagnes, son chalet, son chien et ses bêtes sauvages. Mais le chasseur ne reste pas un simple spectateur: il devient un acteur du monde sauvage, comme prédateur évidemment, mais aussi comme gestionnaire. Il est très difficile d'expliquer les raisons de cette démarche supplémentaire. Certains anthropologues et ethnologues ont avancé l'hypothèse que la chasse est avant tout une histoire de sang, sang versé de la bête ou sang coulant dans les veines de générations de chasseurs.³ Toujours est-il que l'homme demeure un prédateur depuis la nuit des temps et que cet instinct naturel reste inscrit au fond de lui (l'homme n'est-il d'ailleurs pas le plus grand destructeur de notre planète?). Ayant conscience de cette nature, le chasseur laisse cet instinct s'exprimer en essayant de le contenir par de nombreuses règles.

Mais pour devenir chasseur, la passion ne suffit pas. Il faut encore acquérir une certaine somme de connaissances – sur les habitudes du gibier, les dangers de la montagne, des forêts ou des marais – et une certaine maîtrise des diverses techniques de prédation (manipulation des armes et des pièges, conduite des chiens, etc.). La chasse devient ainsi un art dans le sens où le chasseur doit faire l'apprentissage d'un métier comme n'importe quel artisan. Le vocabulaire est d'ailleurs révélateur puisque l'on parle d'*art* cynégétique ou de la *corporation* des disciples de saint Hubert.

Si la chasse est avant tout une passion et un art, il s'agit encore de savoir si elle peut être assimilée à un sport de loisir. Incontestablement, la chasse contient de nombreux aspects sportifs. Que ce soient les marches en montagnes, les randonnées silencieuses en forêts ou les longues heures d'affût, les efforts physiques existent réellement. Même le tir et les diverses stratégies d'approche en équipe sont des éléments qui rapprochent la chasse du sport. Toutefois, comme la chasse a pour finalité la mort d'un animal, elle semble se distinguer des sports en général qui comportent rarement un aspect aussi dramatique et n'en font jamais un fondement de leur pratique.

Quant à la qualification de loisir, il faut une fois encore rester très prudent. Si l'on se réfère aux critères donnés par Dumazedier et Ripert pour définir les loisirs, la chasse ne peut que partiellement se ranger sous l'étiquette de loisir.⁴ Tout d'abord, comme personne ne vit de la chasse aujourd'hui et qu'il n'y a pas de profession appelée chasseur, la chasse semble remplir le critère de la non-professionnalisation. Cela n'est pourtant vrai que si l'on ne considère pas les gardes-chasse comme des chasseurs professionnels et que l'on fait abstraction des quelques braconniers célèbres des siècles passés. De plus, la chasse n'a pas vraiment un caractère gratuit et désintéressé puisque sa réussite dépend quand même de la capture d'une proie, la viande étant un apport non négligeable pour les familles de chasseurs. D'après le

critère de la gratuité, la chasse ne constitue donc un loisir que si le chasseur rentre bredouille... Quant à l'aspect ludique du loisir, même si le chasseur recherche un certain délasserement, voire un épanouissement personnel par un retour libérateur à la nature, la question demeure de savoir si tuer un être vivant peut être qualifié de jeu. Dans la chasse, il y a bien un acte de prédation qui aboutit à la mort d'un animal! Ce n'est donc ni un sport, ni un loisir comme les autres. Par la gravité de cet acte, comme l'explique avec clarté Jean-Louis Bouldoire, la chasse est plus qu'une partie de cartes ou qu'un match de football...

«En fait, la chasse n'a jamais cessé d'être une activité ludique de prédation, un jeu de l'homme par lequel il entretient ses sens éveillés, qui lui permet de recevoir tant de stimuli de son environnement, qui lui procure tant de jouissance, qui le maintient déterminé à ne pas accepter d'être sevré de nature. Il n'est pas de chasseur conscient de la signification de ses actes et qui en revendique la responsabilité, qui puisse accepter les douteuses contorsions auxquelles invite l'assimilation à une quelconque mode contemporaine. La proie animale n'est pas un article de sport. La mort n'est pas un état qui permette de mesurer une performance.

La chasse est un jeu où les protagonistes ne jouent pas ensemble, mais où chacun occupe en situation réelle la vraie place que lui a assignée la nature. C'est un jeu grave où le gibier tient son vrai rôle de proie, contraint de déjouer les approches du chasseur. Un jeu qui ne connaît pas la compétition, qui se veut acte libre à l'écart de la vie courante, comportant un ordre et des règles, une part de mystère, et qui, plus que tout autre, requiert sérieux, responsabilité et respect. [...] La chasse ne peut se laisser réduire à une simple forme moderne et, en définitive, dérisoire, d'activité physique. Elle exprime un héritage essentiel de l'homme dans son animalité, qui l'invite à l'analyse passée et prospective de son évolution.»⁵

Un dernier critère qui permettrait de désigner la chasse comme un loisir serait celui que Paul Yonnet développe dans son livre *Travail, loisir: temps libre et lien social*.⁶ Critiquant l'analyse de Dumazedier et Ripert, il définit le loisir en ne retenant que le critère du temps libérateur déjà évoqué par les deux précédents auteurs. Ainsi, le loisir – peu importe son contenu ou sa finalité – est une quantité de temps libre, affranchi des exigences du temps obligé (celui du travail professionnel ou scolaire et des astreintes qui s'y attachent: transport, repas, pause) et du temps contraint (celui des obligations sociales, administratives, familiales et domestiques). A s'en tenir à cette définition, la chasse, de par son contenu, ne serait ni obligatoirement un loisir, ni ne serait exclue d'office de cette catégorie. Il s'agit simplement de voir si la chasse possède une certaine forme libératoire, si la chasse se fait en-dehors de ces temps obligé et contraint. La réponse ne peut être que nuancée et il est nécessaire de distinguer au moins deux périodes pour l'histoire du XX^e siècle. Mais avant d'analyser en détails cette histoire valaisanne de la chasse sous l'angle de la question loisirs-temps de travail, il faut encore étudier la pertinence de ce découpage temporel pour notre matière. En effet,

pour une société villageoise rurale, le temps ne se divise pas par des distinctions aussi nettes – du moins jusqu’à la Seconde Guerre mondiale – entre temps de travail et temps de loisirs. Trois critiques émises par Jean-Claude Farcy peuvent être reprises ici en relation avec la chasse.⁷ Premièrement, travail et loisirs peuvent être liés dans la société villageoise. Jean-Claude Farcy donne l’exemple du tricot, des veillées ou de la garde des troupeaux, mais il est tout à fait possible d’ajouter la chasse. De plus, le temps de travail et le temps libre s’interpénètrent et cette distinction fournit une grille de lecture (travail avec horaires journaliers et hebdomadaires/week-end/vacances) souvent inopérante en dehors d’une logique urbaine et industrielle. Ainsi, il est normal d’effectuer certains travaux agricoles le dimanche alors que ce jour est celui du temps libre par excellence pour les citadins. Fait révélateur, la chasse est d’ailleurs interdite le dimanche en Valais déjà depuis les premières lois du XIX^e siècle, alors que les cantons alémaniques industriels revendiquent ce droit dès l’élaboration de la loi fédérale sur la chasse. Enfin, le travail dans une société essentiellement agricole est perçu d’abord comme une nécessité vitale. Le travail n’est pas simplement associé à un salaire qui récompense des heures passées à l’usine, mais est une création valorisante qui permet à la famille et à la communauté de vivre. Dans ce cadre, les résultats de la chasse ne sont pas à ignorer et l’image du chasseur dans la population n’est pas forcément celle d’un être oisif ne pensant qu’à s’amuser puisqu’il contribue, à sa manière, à l’amélioration de l’ordinaire. Certes, cette vision de la chasse a évolué et il faut d’abord analyser la situation au début du XX^e siècle pour comprendre les changements de ces dernières décennies.

L’âge d’or de la chasse et l’arrivée du chasseur moderne

Sans gibiers, la chasse n’existe pas. Cette vérité de La Palisse doit pourtant être répétée pour montrer que les chasseurs ne veulent pas l’extinction des différentes espèces de gibiers, bien au contraire. C’est d’ailleurs dans le but d’augmenter leurs possibilités de chasse que les nemrods valaisans décident de prendre en charge la gestion de la faune sauvage dès le début du XX^e siècle.⁸

Pour ce faire, suivant l’exemple de la création, en 1882, de la Société suisse de chasseurs, les chasseurs valaisans comprennent l’intérêt de se regrouper. Ainsi, entre 1891 et le début de la Seconde Guerre mondiale, une multitude de sociétés (les Dianas) sont créées, chaque village voulant être indépendant. Comme l’Etat prélève, depuis 1901, une partie du prix du permis de chasse pour alimenter un fonds de repeuplement du gibier et que cet argent est reversé aux chasseurs,⁹ ceux-ci s’organisent peu à peu pour augmenter les effectifs de gibier. Toutefois, cela ne va pas sans heurts. De nombreux modes de chasse étant pratiqués en Valais, les chasseurs de gros gibiers rivalisent avec les spécialistes du petit gibier, les chasseurs d’altitude se détournent des pro-

blèmes des chasseurs de plaine, tout comme les propriétaires de chiens courants qui demeurent réticents à acheter du gibier à plume pour la chasse aux chiens d'arrêt. Ces tensions, mais surtout le nombre croissant de chasseurs et leurs multiples activités, poussent les autorités à intervenir directement dans la gestion de la faune sauvage. Une Commission cantonale de la chasse, puis un Service cantonal spécialisé dans ce domaine sont ainsi créés. Sous l'impulsion du Conseiller d'Etat Maurice Troillet, les nombreuses Dianas vont fusionner par régions, puis se mettre sous la houlette de la Fédération valaisanne des sociétés de chasse créée en 1933.

Dès le début du XX^e siècle, les Dianas jouent un rôle essentiel dans le développement de la faune valaisanne et l'organisation de la chasse. Elles achètent et relâchent ainsi toutes sortes de gibiers, elles demandent la création de réserves naturelles pour favoriser ce repeuplement et se chargent de trouver les volontaires pour leur surveillance.¹⁰ Mais la réintroduction des gros mammifères disparus du sol valaisan constitue un épisode plus spectaculaire.¹¹ Le chevreuil est le premier animal à être réintroduit en 1902. Achetés en Autriche, les cinq premiers chevreuils sont, grâce à une protection sévère et quelques autres lâchés, à l'origine d'un cheptel de plus de 4000 têtes en l'an 2000.¹² Dans le cas de la réintroduction des cerfs en 1926, les chasseurs valaisans ont également acquis cinq individus qui se sont bien développés (plus de 4000 têtes au tournant du XXI^e siècle) jusqu'à poser de sérieux problèmes aux agriculteurs. Dernier animal à avoir été réintroduit en Valais, le bouquetin des Alpes a une histoire plus particulière. Cet animal ne se trouvant plus à l'état sauvage que dans la réserve italienne du Grand Paradis, les chasseurs valaisans ont directement négocié l'achat de quelques individus avec des braconniers du Val d'Aoste. Après le relatif échec d'un premier lâcher officiel de bouquetins provenant d'un parc zoologique en 1928, c'est donc de manière très officieuse que d'autres bouquetins, de contrebande cette fois, sont réintroduits dans les années trente. Malgré des débuts difficiles, le roi des Alpes prolifère et l'on en compte aujourd'hui près de 5000. Quant au chamois qui n'avait pas complètement disparu du Valais, diverses mesures de protection demandées par les chasseurs eux-mêmes et de nombreux transferts d'animaux dans des régions moins peuplées ont permis un développement impressionnant de cette espèce: d'environ 1000 individus au début du siècle passé, ils sont près de 15'000 cent ans plus tard.

Dans l'histoire des sociétés de chasse et du gibier valaisans, il est à noter que personne, à l'exclusion des membres de la communauté de saint Hubert, n'intervient avant la fin des années quarante. Même les autorités étatiques officiant dans ce domaine sont constituées de chasseurs convaincus à qui leurs collègues non-initiés délèguent ces tâches si spécialisées.¹³ Pour expliquer cette situation, il faut d'abord rappeler quelques caractéristiques de la chasse en Valais. Dans cette région, la chasse n'a jamais été une activité réservée à une élite, un loisir d'aristocrates ou de riches industriels. Le système mis en place est celui des patentes délivrées par l'Etat et non le système

d'affermage des territoires de chasse que l'Etat ou des privés louent aux plus offrants. Chacun peut donc chasser sans discrimination après avoir payé son permis. En étudiant les statistiques de l'achat des patentes, on s'aperçoit ainsi que toutes les catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les chasseurs dans les mêmes proportions que dans la population totale du canton.¹⁴ Si les chasseurs s'organisent en diverses sociétés, ils pratiquent la chasse avant tout en petits groupes bien soudés, selon leurs affinités familiales et entre habitants de la même région. Ainsi, les chasseurs forment une entité sociale facilement identifiable au sein de la communauté villageoise. Cette microsociété est d'ailleurs bien intégrée et les chasseurs participent activement à la construction de l'identité communautaire. Bien acceptés, formant un groupe organisé en vue d'une pratique impliquant des connaissances spécifiques, les chasseurs se voient alors confier la gestion de la faune sauvage.¹⁵ La société rurale, en lutte constante contre les éléments naturels, délègue aux chasseurs la tâche de contenir ce monde sauvage qui risque constamment d'empiéter sur le monde civilisé. De plus, si l'on tient compte de la vision très anthropocentrique ayant cours à l'époque, le chasseur a un rôle social d'autant plus important que l'homme est seul maître pour décider comment il entend façonner la nature. Puisque les chasseurs sont incontestablement les plus qualifiés pour gérer la faune sauvage – les autres sociétés s'intéressant à la faune n'ayant pas les moyens d'intervenir dans ce domaine et n'étant pas bien implantées en Valais –, ils assument seuls cette tâche.

En regardant la chasse sous cet angle et en reprenant le critère de Paul Yonnet pour définir les loisirs, il semble que la chasse n'a pas exactement le caractère libérateur qui ferait d'elle un loisir à proprement parler. En effet, dans la première partie du XX^e siècle, la société en général exige du chasseur qu'il remplisse son rôle. Cela se voit notamment dans les primes que l'Etat – devant les souhaits de la population – promet aux chasseurs pour le tir d'un grand nombre d'animaux dits nuisibles (tels les renards, les fouines, les corbeaux, et même les aigles).¹⁶ De même, le produit de la chasse répond à un certain besoin puisque la vente de gibiers est répandue, en particulier dans les marchés (en plus de la viande, on peut encore mentionner la graisse de marmotte ou les fourrures de certains carnassiers). Et finalement, c'est la chasse elle-même qui est vue comme une nécessité puisque l'on veut contenir les développements de cette faune sauvage qui risque de causer des dégâts aux cultures. Comme pour le bétail, on sait qu'une bonne gestion du cheptel passe par l'élimination de quelques bêtes et on ne s'émeut guère de la mort de ces animaux; bien au contraire, cela semble naturel et nécessaire. Ainsi, la chasse correspond, malgré tout le plaisir que prennent les chasseurs, à une obligation sociale et rentre dans la catégorie du temps contraint selon la définition de Paul Yonnet. Mais il est clair que, même si la chasse ne se range pas exactement parmi les loisirs, cela n'enlève rien à l'aspect ludique et captivant de cette activité; c'est d'ailleurs en partie pour cette raison qu'elle rassemble un si grand nombre de passionnés.

Des premières critiques à la remise en cause de la chasse

Les premières critiques auxquelles les chasseurs doivent faire face dès la fin des années quarante ne concernent pas la pratique de la chasse elle-même, mais plutôt son manque de résultat. Confirmant le rôle social du chasseur, l'épisode du loup d'Eischoll est révélateur des attentes de la population vis-à-vis de la chasse. En 1946, ce loup fait son apparition dans le Haut-Valais et provoque une intense émotion dans tout le canton et même au-delà.¹⁷ On s'indigne que les autorités laissent revenir un si terrible prédateur et on exige avec force que les chasseurs débarrassent le pays de ce fauve. L'expression «crier au loup» est alors à prendre réellement au sérieux. L'histoire se termine de manière exemplaire lorsque le chasseur Albin Brunner, proclamé héros populaire, tue le loup à Eischoll en novembre 1947.

C'est également durant l'après-guerre que des critiques plus sérieuses sont faites à l'encontre des chasseurs. Comme pour l'affaire du loup, on accuse les chasseurs de ne pas remplir leur rôle et de laisser certaines espèces proliférer. Ce sont surtout les cerfs, et dans une moindre mesure les chevreuils, qui posent problèmes.¹⁸ Les réintroductions commençant à porter leurs fruits, ces animaux deviennent nombreux et causent dès lors des dégâts, au grand dépit des agriculteurs et des forestiers. On demande ainsi aux chasseurs d'être plus efficaces dans le tir de ces animaux!

Ces premières critiques, bien que ne remettant pas en cause la chasse elle-même, vont forcer les chasseurs à améliorer leur gestion de la faune sauvage. Dès la Seconde Guerre mondiale, on remarque une sorte de professionnalisation de la chasse. Tout d'abord, une structure particulière est mise en place pour faire face aux dégâts causés par le gibier: outre les diverses mesures de protection (poses de clôtures, nourrissage du gibier dans les forêts, etc.), un fonds d'indemnisation et une commission de taxation des dégâts sont créés. Mais c'est l'ensemble du monde cynégétique qui opère une véritable mue. Le Service cantonal de la chasse étoffe son personnel qui se spécialise dans les affaires cynégétiques. Les chasseurs ne sont pas en reste puisque leur fédération prend en charge la formation des nouveaux nemrods et organise un examen obligatoire dès 1961. Sans être exhaustif, d'autres mesures peuvent encore être citées: l'établissement de statistiques de chasse, les nombreux transferts de gibiers, la distinction entre la chasse à balle et la chasse à grenaille, le contingentement des tirs durant la chasse, etc. Ces changements montrent clairement que les chasseurs ont compris le message lancé par les premières critiques et qu'ils tentent d'assumer leurs responsabilités dans la mission qui leur est confiée.

Bien que cette phase de professionnalisation ait débuté dès la Seconde Guerre mondiale, il faut souligner que celle-ci se déroule encore à l'intérieur du monde clos des chasseurs. Ce n'est que dans les années septante que, sous le coup de critiques radicales, le débat sur la chasse s'étend sur la place publique. Suite à des catastrophes naturelles et à des mouvements de contestations sociales qui revendiquent un retour

à la nature contre le monde industriel pollueur, une nouvelle conscience écologique voit le jour. Des mouvements plus extrémistes – tels Greenpeace, le WWF ou les nombreux partis écologistes – que les anciennes sociétés de protection des animaux sont créés et revendiquent des droits par rapport à la protection de l'environnement.¹⁹ La prédominance du monde urbain, son confort et ses nouvelles mentalités, sur les anciens modes de vie campagnards renforcent l'incompréhension croissante de la population face à une pratique jugée cruelle, inutile et dépassée. Coupé du monde rural, le citoyen idéalise une nature qu'il veut recréer en oubliant les aspects que l'adjectif «sauvage» qualifie pourtant bien. Ainsi, le chasseur – qui assume sa passion de la traque dont l'ultime geste est la mort d'un animal, qui veut intervenir dans un monde sauvage inconnu pour la plupart des gens, qui défend des traditions ancestrales peu compatibles avec l'urbanisation galopante de notre société – devient la cible privilégiée de toutes les critiques. Une grande partie de la population ne comprend plus le rôle du chasseur confié par la société villageoise. Dans l'imaginaire collectif, la chasse est devenue le loisir morbide de gens insensibles et on l'associe aux chasses aristocratiques pompeuses qui rappellent l'arrogant délassement des puissants. Pourtant, comme on l'a vu, la chasse en Valais n'est pas une activité élitiste et ce n'est certainement pas dans les milieux de la chasse que l'on trouve le plus de violence.

Malgré tout, les mentalités ont changé et les chasseurs doivent désormais expliquer de manière convaincante la nécessité de la chasse. Ce besoin de justification met en évidence d'ailleurs toute l'ambiguïté de définir la chasse comme un loisir. Demande-t-on des explications à ceux qui veulent faire du saut à l'élastique, jouer à la pétanque, passer leur été à visiter les cabanes du Club alpin ou à se prélasser sur une plage du Club Med? Ainsi, même si l'on met souvent en évidence le caractère ludique et sportif de la chasse, celle-ci n'est jamais considérée comme un loisir ordinaire. La réponse des chasseurs face à toutes ces critiques confirme que le terme de loisir ne convient pas vraiment: le maître mot est devenu «gestion»! Si les chasseurs commencent leur discours en rappelant que la chasse est une activité naturelle et saine, l'argument principal demeure celui de la gestion raisonnée de la faune sauvage. Pour en finir avec l'image du chasseur-prédateur, c'est le chasseur-gestionnaire qui est mis en avant. Après les réintroductions et les efforts pour professionnaliser leur activité, les chasseurs se présentent en connaisseurs de la faune, en véritables protecteurs de la nature, et revendiquent l'aspect démocratique de leur gestion. Maintenant que tout le monde se soucie de la gestion de la faune sauvage, les chasseurs ne comprennent pas pourquoi ils seraient écartés, eux qui sont le reflet de l'ensemble de la population et qui ont une longue tradition dans cette mission. La chasse n'est pas présentée comme un loisir, mais comme une activité utile et nécessaire. Sans elle, comment faire face aux dégâts dus aux gibiers, comment stabiliser le développement des diverses espèces sauvages pour atteindre un équilibre sain et durable? Et les chasseurs n'oublient pas de mettre évidence l'aspect économique de la chasse: finalement, si l'on supprime la

chasse, qui assumera financièrement le *travail* effectué jusqu'ici par des milliers de passionnés qui, en plus, payent (souvent chèrement) leur permis?

Ces débats ne sont pas sans intérêt pour la problématique qui nous occupe ici. Si la chasse n'était qu'un simple loisir, elle ne susciterait certainement pas autant de polémiques et les chasseurs ne passeraient pas leur temps à expliquer qu'ils remplissent, de la manière la plus rationnelle et scientifique possible, une fonction nécessaire. D'autre part, peut-on dire pour autant que la chasse est d'une absolue nécessité? Le Canton de Genève a, par exemple, interdit cette pratique depuis 1974. Même si les gardes-faune genevois doivent faire face à de nombreux problèmes pour gérer les effectifs des différentes espèces, ce canton n'est pas revenu sur cette interdiction de la chasse populaire et ne semble pas en souffrir démesurément. Soulignons toutefois qu'une partie de l'activité des gardes-faune consiste justement à procéder à des tirs d'animaux en surnombre, autrement dit à chasser à la place des citoyens chasseurs. Si donc ces derniers ne sont pas absolument nécessaires, il apparaît clairement que toute gestion saine et rationnelle d'une population animale recourt à l'abattage de certains animaux, ne serait-ce que pour éviter les épizooties. Or, ces tirs de régulation et d'assainissement correspondent à des activités cynégétiques puisqu'on y retrouve l'observation et la traque de l'animal, puis le tir et la mort de la bête sauvage. Dans ce sens, la chasse fait partie du métier de garde-faune et nul ne prétend que ces fonctionnaires passent leurs journées à s'adonner à des loisirs. Quant aux chasseurs non-professionnels, ils ont eux aussi la certitude d'appartenir à une corporation ayant ses traditions, ses techniques et ses règles. Bien qu'ils pratiquent la chasse en dehors des heures de travail comme d'autres vaquent à leurs loisirs, ils ont conscience – et toutes les polémiques le leur rappellent constamment – que cette activité ludique de prédation implique une responsabilité particulière quant à l'existence de notre faune. Evidemment, tous les chasseurs n'ont pas la même conception de la chasse et ne partagent pas les mêmes exigences éthiques, les nombreux cas de braconnage en sont la preuve. Il n'en demeure pas moins que, comme l'explicite clairement la loi fédérale sur la chasse, «l'exploitation équilibrée par la chasse des populations de gibier»²⁰ est un des principes sur lequel se fonde la gestion de notre faune sauvage.

Conclusion

Il peut sembler prétentieux de vouloir retracer en quelques pages l'histoire contemporaine de la chasse en Valais. Le lecteur comprendra qu'il ne s'agit ici que de suggestions à approfondir. Toutefois, nous relevons déjà que certaines constantes apparaissent tout au long du XX^e siècle.

La difficulté de classer la chasse dans nos catégories de loisir ou de travail n'est pas nouvelle. Dès la fin du XIX^e siècle, lorsque l'organisation de la chasse se structure de

manière décisive tant sur le plan législatif et institutionnel qu'au sein de la corporation de saint Hubert elle-même, l'ambiguïté est déjà présente. Dans la société montagnarde valaisanne d'alors, la distinction entre travail et loisir n'est pas nette, du moins pour la chasse qui procure plaisir, mais aussi viande et fourrure. De tout temps, la chasse a conservé des aspects ludiques et sportifs, et tous les chasseurs reconnaissent le côté passionnel de leur activité favorite. Ceci n'empêche pas les lois et les divers textes officiels – exprimant les attentes de la population en général – d'attribuer aux chasseurs une fonction qui va bien au-delà de la simple permission de s'amuser. Avec l'apparition des dégâts importants causés par la faune sauvage, à partir des années 1940, les chasseurs sont montrés du doigt puisqu'ils semblent faillir à leur rôle de protecteur du monde civilisé. S'opère alors une sorte de professionnalisation de la chasse afin de remplir de manière plus optimale la fonction de gestionnaire de la faune. Et c'est justement ce même statut de gestionnaire que les chasseurs mettent en avant lorsque les premières critiques sur la pratique même de la chasse, dès les années 1970, émergent dans l'opinion. A la vision d'une chasse cataloguée comme un délasserment cruel et inutile, s'oppose la conception de l'activité cynégétique raisonnée dont le but serait la gestion du monde sauvage.

Aujourd'hui, entre loisir et nécessité, la chasse demeure un paradoxe. Dans notre société de consommation, le rapport de l'homme à la nature, tout comme le rapport à la mort, a évolué.²¹ Coupé d'un contact direct avec la nature, la plupart des gens s'imaginent une montagne et des forêts paradisiaques. On crée des parcs naturels comme on construirait un parc Disneyland et on veut en exclure l'homme, en oubliant parfois que celui-ci fait aussi partie de la nature et qu'il en est le principal gestionnaire. Notre société est de plus en plus carnivore²² et la viande n'est plus qu'un produit sous cellophane acheté dans une grande surface. On ne veut pas voir que, pour satisfaire ces besoins, l'on tue chaque jour des milliers d'animaux dans des abattoirs. Parallèlement, on s'émeut devant le chasseur qui tue quelques bêtes sauvages par année.

En Valais, et cette remarque vaut pour d'autres régions également,²³ il semble que la chasse symbolise un mode de vie ancestral, une tradition propre à un lieu et à une mentalité particulière. Critiquer la chasse est donc perçu comme la volonté d'imposer un changement, une autre culture: c'est l'arrogance du citadin contre la campagne ou la montagne! Pour d'autres, soutenir la chasse revient à faire perdurer une barbarie indigne d'un pays civilisé. Réagir dans ces débats, c'est donc prendre parti pour un certain mode de vie. Au-delà des questions sur la chasse elle-même, ces polémiques ne sont peut-être que les reflets d'une vieille querelle opposant les anciens aux modernes...

Notes

- 1 Cet article est basé sur un travail de recherche plus vaste dans lequel les lecteurs intéressés pourront retrouver des développements plus conséquents et de nombreuses références: Roduit Guillaume, *Les chasseurs valaisans: Histoire d'une passion au XX^e siècle*, Fribourg 2000.
- 2 Cf. notamment Thomas Keith, *Dans le jardin de la nature; la mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris 1985; et Walter François, *Les Suisses et l'environnement; une histoire du rapport à la nature du XVII^{ème} siècle à nos jours*, Genève 1990.
- 3 Cf. Hell Bertrand, *Le sang noir: chasse et mythe du sauvage en Europe*, Paris 1994 (et références citées).
- 4 Dumazedier Joffre; Ripert Aline, *Loisir et culture*, Paris 1966, pp. 43-46.
- 5 Bouldoire Jean-Louis, *Demain la chasse*, Paris 1989, p. 215.
- 6 Yonnet Paul, *Travail, loisir: temps libre et lien social*, Paris 1999.
- 7 Cf. Farcy Jean-Claude, «le temps libre au village (1830-1930)», in: Corbin Alain, *L'avènement des loisirs: 1850-1960*, Paris 1995, pp. 230-274.
- 8 Pour une histoire de la faune valaisanne jusqu'à la fin du XIX^e siècle, cf. Scheurer Alexandre, *Histoire de la faune et de la chasse en Valais, du Moyen Age au XIX^{ème} siècle*, Fribourg 2000.
- 9 Article 4 de la loi du 26 novembre 1901, in *Bulletin des lois de l'Etat du Valais*, année 1901, p. 330.
- 10 Cf. notamment Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 16, n° 132-135.
- 11 Cf. notamment Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 17, n° 136-147.
- 12 Pour les statistiques sur la faune valaisanne, cf. Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune de l'Etat du Valais, *Statistiques de la chasse 2002*, Sion 2003.
- 13 La seule exception est la création, dans les années trente, de la réserve fédérale d'Aletsch menée en collaboration par le Service cantonal de la chasse et la Ligue suisse de la protection de la nature, cf. Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 16, n° 127.
- 14 Cf. Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 7-9, n° 64-74.
- 15 Sur le rôle social du chasseur, cf. notamment Hell Bertrand, *Le sang noir: chasse et mythe du sauvage en Europe*, Paris 1994; et Chamboredon Jean-Claude, «La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural», in: *Etudes rurales*, vol. 87-88, 1982, pp. 233-252.
- 16 Cf. pour les primes concernant les oiseaux nuisibles: Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 18, n° 148-152; et pour la chasse aux carnassiers: Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 19, n° 153-155.
- 17 Cf. Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 19, n° 157-162.
- 18 Les dossiers concernant les dommages causés par le gibier remplissent déjà quatre volumes uniquement pour les années 1922 à 1953. Cf. Archives de l'Etat du Valais, 5350-1, vol. 20-22, n° 163-174.
- 19 Pour la situation en Suisse, cf. Walter François, *Les Suisses et l'environnement; une histoire du rapport à la nature du XVII^{ème} siècle à nos jours*, Genève 1990.
- 20 Article 1 lit. d de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) du 20 juin 1986, RS 922.0.
- 21 Cf. notamment, Ariès Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris 1977; et Corvol Andrée, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVII^e-XX^e siècles)*, Paris 1987.
- 22 Cf. l'analyse d'Eric Baratay dans son livre sur les relations entre l'homme et l'animal: Baratay Eric, *Et L'homme créa l'animal*, Paris 2003, en particulier pp. 118 ss.
- 23 Citons, par exemple, les Départements français où le récent parti des chasseurs – appelé très significativement *Chasse, nature, pêche et tradition* – a obtenu de remarquables résultats électoraux.

